

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210413-17	<u>Séance du 13 avril 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois d'avril le treize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 avril 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 06 avril 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES SPORTS ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation énergétique de la salle des sports André Boulloche, afin de réduire la consommation d'énergie.

Ce bâtiment dispose de 5 salles :

- Salle multisports
- Musculation
- Dojo
- Gymnastique
- Fitness

Elle est utilisée par plusieurs associations sportives et les écoles de Seloncourt.

Les travaux consistent à remplacer les plaques de polycarbonate par un bardage/isolation et fenêtres double ou triples vitrages.

Le budget prévisionnel alloué pour l'opération de rénovation est de 65 000 € T.T.C soit 54 166.66 € H.T.

L'équipement se situant à environ 2.5km du Quartier prioritaire de la Ville (QPV) des « Champs Montants d'Audincourt », une subvention peut être sollicitée à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des « équipements structurants de niveau local »,

Cette opération est aussi éligible dans le cadre des CEE.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT	Taux de subvention	Subventions escomptées	%
				Sur total T.T.C.
AGENCE NATIONALE DU SPORT	54 166.66	20%	10 833.33 €	
TOTAL SUBVENTION ESCOMPTEE			10 833.33 €	16.67%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT			54 166.67 €	83.33%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.			65 000.00 €	100 %

La Commission Bâtiments, réunie 24 mars 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par.....

- sollicite l'aide financière de l'Agence Du Sport,
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus,
- s'engage à inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires à l'opération,
- s'engage à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 avril 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER